



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités
Le Conseiller d'Etat

Commune de Veyrier								
SG	SGA	FIN	CMA	PM	ASPE	CURB	EPI	REV
CA			23 AOÛT 2023					
1	2	3						
Copie à :								
NB :								

COPIE

DSM
Case postale 3918
1211 Genève 3

Commune de Veyrier
Madame Anne BATARDON
Présidente de la commission
d'aménagement du territoire et
environnement
Place de l'Eglise 7
1255 Veyrier

N/réf. : 602923-2023

Genève, le 21 août 2023

Concerne : Proposition de création d'une nouvelle ligne de bus 49

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 12 juin 2023 concernant l'objet mentionné sous rubrique, qui a retenu ma meilleure attention. J'ai rencontré dans l'intervalle le Conseil administratif de Veyrier ce jour.

La ligne 49 fait partie du Plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2020-2024 (cf. action n°3) et elle est également reprise dans le projet de PATC 2025-2029, qui vous a été présenté le 24 avril 2023 lors de la séance regroupant les communes de Genève-Sud.

Cette ligne répond à l'objectif du PATC, qui demande à ce que chaque commune du canton soit reliée directement à une gare ou une halte du Léman Express. Par ailleurs, elle permet de compléter le maillage en transports collectifs au cœur de votre commune répondant ainsi à la loi sur le réseau des transports publics (art.2, lettre e), qui prescrit que *"la distance entre le point de départ ou le point de destination d'un déplacement et l'arrêt de transports publics le plus proche ne dépasse en principe pas 300 mètres ou 5 minutes à pied dans l'agglomération urbaine, 500 mètres ou 10 minutes à pied dans le reste des zones habitées du canton"*.

Au regard des fortes densifications de la zone villa à laquelle font face les communes de Veyrier et Troinex, cette ligne permet de répondre aux planifications directrices pour une desserte intercommunale des Tournettes, du Centre sportif du Grand-Donzel et du nouveau quartier des Crêts, avec un rabattement sur la halte du Bachet-de-Pesay. L'objectif est de désengorger le réseau routier du trafic individuel motorisé en favorisant le report modal vers des modes plus vertueux, dont les transports publics.

Cette ligne est à l'étude depuis 2016 et a été présentée à plusieurs reprises lors de séances municipales et de séances publiques. Si le chemin des Rasses doit effectivement être repris, les aménagements sur le chemin de Bois-Gourmand sont autorisés en tenant compte du passage de la ligne (points de croisement et arrêt Grand Donzel).

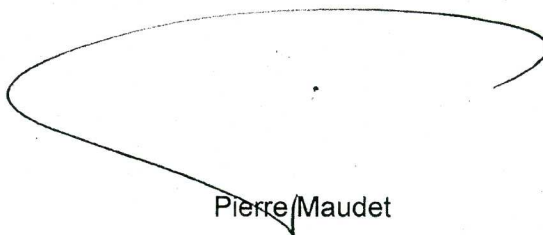
Votre proposition de nouveau tracé par la route Antoine-Martin, la route de Veyrier et la route de l'Uche vient en doublon des lignes 20, 21, avec la mise en service du bus à haut niveau de service, et de l'éventuel prolongement de la ligne 7 actuellement à l'étude dans le PATC 2025-2029. Par ailleurs, cet itinéraire ne permet pas de répondre aux prescriptions de la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50) pour les riverains du chemin de Bois-Gourmand qui se trouvent à plus de 300 mètres d'un arrêt de transports publics.

Pour rappel, l'Office cantonal des transports (OCT) et les TPG ont déjà validé à votre demande, une modification du tracé dans le secteur du village en faisant passer la ligne 49 sur la route de l'Uche, la route de Veyrier, le chemin de Sous-Balme et le chemin des Marais, afin de mieux desservir le centre du village et ainsi éviter la réalisation d'un nouvel arrêt sur la route de l'Uche.

Concernant les aménagements à réaliser sur votre voirie, le projet définit par vos soins se veut plus ambitieux que les premières propositions (avec des zones de croisements de 30 mètres, une reprise de quelques bordures avec un rétrécissement des trottoirs à 2 mètres pour créer de nouvelles zones de croisement), mais ces aménagements ne nous semblent pas nécessaires. De ce fait, des propositions d'optimisation des aménagements, des matériaux et des coûts ont été discutés directement avec vos services techniques de manière à atténuer largement votre contribution.

Compte tenu des éléments ci-dessus, je vous confirme la volonté du Canton de maintenir le passage de la ligne 49 tel que prévu dans le PATC et de poursuivre les discussions avec votre commune, par l'entremise du Conseil administratif, afin de mettre cette ligne en service d'ici à décembre 2024.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.



Pierre Maudet